

**Département**

Pyrénées Atlantiques

**Arrondissement**

Pau

**Décision du Maire n°8-23 présentée au conseil municipal du trois octobre deux mil vingt-trois**

Le trois octobre deux mil vingt-trois à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Pascal MORA, Maire.

**Effectif légal du Conseil Municipal : 27****Nombre de conseillers en exercice : 27****Nombre de conseillers présents physiquement : 18****Nombre de conseillers votants : 26****Date de la convocation : 27/09/2023****Date de la mise en ligne : 04/10/2023**

Nom	Prénom	Présent(e)	Excusé(e)	Pouvoir à	Absent(e)
MORA	Pascal	x			
LAUGÉ	Martine	x			
LALUCAA	Florent	x			
SERRESSEQUE	Danielle	x			
CLAVERIE	Didier	x			
DELQUIGNIE	Béatrice		x	Mme GOUVET	
LEYDERT	Stéphane		x	M. MORA	
GOUVET	Anne	x			
ALLAL	Ahmed	x			
SIAFFA	Serge	x			
CROVELLA	Loïc	x			
ROUZIERES	Nicole	x			
LAVIGNE	Gwendoline		x	Mme LAUGÉ	
SALAT	Didier	x			
LANOUILH	Éric		x		
MORISOT	Pierre-Alexandre	x			
JAÉGLÉ	Christine	x			
MARQUET	Sandrine		x	M. CLAVERIE	
CONESA	Claire		x	M. SALAT	
BOONE	Emmanuelle	x			
FONTENIER	Jessica		x	Mme BOONE	
LACROIX	Jean-Pierre	x			
BERTHELOT	Christophe	x			
FRITMANN	Alicia		x	M. LALUCAA	
CASENAVE dit MILHET	Agnès		x	M. AUGUSTO	
KÉRUZORÉ	Marie	x			
AUGUSTO	Alain	x			

\*\_\*\*\_\*\*\_\*\*\_\*\*\_\*\*\_\*\*

**Désignation du secrétaire de la séance**

Candidat(e) : Jean-Pierre LACROIX est candidat

Jean-Pierre LACROIX est désigné(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

\*\_\*\*\_\*\*\_\*\*\_\*\*\_\*\*\_\*\*

## Décision

### Décision n°8-23 : Fixation des tarifs du Bistrot du Pradeau

Le Maire de la Commune de Gelos,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L.2122-22.
- Vu la délibération 2020-10 « Délégations permanentes du conseil municipal au Maire » du 16 juin 2020.
- Considérant qu'il y a lieu de fixer les tarifs des différents produits proposés par le Bistrot du Pradeau.

### **DÉCIDE**

Art 1 - De rajouter le tarif ci-dessous, à compter du 10/06/2023 comme suit :

- Carafe 1.5L Bière 16 €

Pour rappel, la consigne pour carafe recyclable Eco-cup est à 2.00€.

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

Ainsi présenté les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

LACROIX Jean-Pierre

